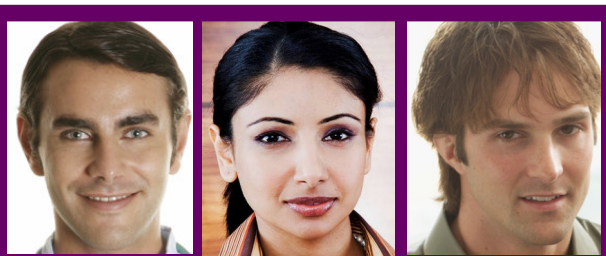
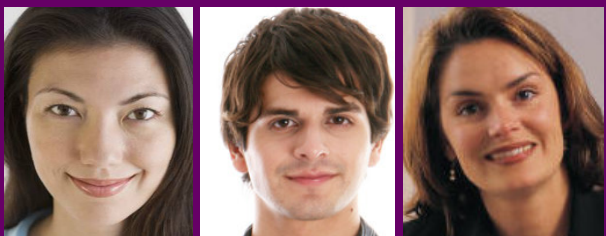


SAVOIR L'ESSENTIEL SUR LA CLASSE PREPARATOIRE INTEGREE (CPI) DU MINISTERE DU TRAVAIL



**Etudiants,
demandeurs d'emploi**
*Vous disposez d'un
diplôme de niveau II,
ou d'une qualification
reconnue équivalente.*



**Préparez vous au
Concours d'inspecteur
du travail en
rejoignant la classe préparatoire
Intégrée du Ministère du travail**

Dépôt des candidatures: **avant le 14 mai 2010**
Date de rentrée: **le 21 juin 2010**



Pour diversifier l'accès à ses emplois, le ministère du travail met en place une CPI pour aider 18 jeunes à passer le prochain concours externe d'inspecteur du travail.

La CPI est ouverte aux étudiants et demandeurs d'emploi de condition modeste, particulièrement méritants au regard des obstacles qu'ils ont pu rencontrer au cours de leurs études.

Les candidats doivent remplir les conditions habituelles pour s'inscrire au concours externe :

- justifier d'un diplôme de niveau licence au moins ou d'une qualification reconnue équivalente;
- remplir les obligations prévues par la loi pour être fonctionnaire (nationalité française, jouissance de ses droits civils, régularité au regard du service national et du casier judiciaire, aptitude physique).

La CPI est une préparation comportant:

- des enseignements en rapport avec les épreuves du concours et des apports méthodologiques ;
- des mesures d'accompagnement et de soutien pédagogique (tutorat).

Formation

La formation à l'écrit dure vingt semaines. Les auditeurs qui seront admissibles à l'écrit du concours bénéficieront en outre d'une préparation à l'oral. Elle se passe à l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), à Marcy l'Etoile, près de Lyon.

Les auditeurs bénéficient d'un hébergement et de la restauration, assurés sur place, gratuitement, et des ressources pédagogiques et informatiques de l'institut.

Sélection

Les candidatures sont examinées par une commission de sélection, en deux temps :

- une présélection sur dossier
- la sélection en vue de l'admission, par un entretien avec la commission de sélection.

Calendrier

> **Date limite de dépôt des dossiers de candidature:**

14 mai 2010

- > Entretiens individuels d'admission : **entre le 7 et le 10 juin** (liste des candidats admis : le 11 juin)
- > Préparation sur 20 semaines : **du 21 juin au 9 juillet puis du 23 août au 17 décembre**
- > Concours d'inspecteur du travail : **5 et 6 janv. 2011**

Inscription

Télécharger le dossier d'inscription ou adresser une demande de dossier au

Ministère du travail - DAGEMO/BGPEF/CPI
39/43 quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15

Pour plus de détails : Voir le site du ministère du travail :

<https://www.concours.travail.gouv.fr/Romeo/metiersEpreuvesProg.do>

